



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction des Ressources Humaines
du système de Santé

Bureau de la démographie
et des formations initiales (RH1)

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2011 du « Comité de suivi LMD »

M. LE MOIGN, pour la DGOS, ouvre la séance en rappelant le périmètre précis du comité de suivi LMD Infirmier et en demandant aux participants s'ils souhaitent effectuer des déclarations liminaires.

Le représentant de FO comprend que le périmètre du comité est restreint à la réingénierie de la formation des infirmiers en soins généraux et à sa mise en œuvre, et en accepte les délimitations. Toutefois, il constate que le ministère de la santé est en retard par rapport à son calendrier prévisionnel de réingénierie des professions paramédicales et craint qu'il y ait des différences de traitement entre les professions.

Le représentant de la CFE-CGC déplore les blocages du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et de celui du travail, de l'emploi et de la santé quant à l'avenir des orthophonistes et des psychomotriciens. Il considère que l'engagement d'opérer une rentrée réingénierie en septembre 2012 pour ces deux professions doit être tenu.

Le représentant de l'UNSA craint que le protocole ne soit pas respecté en raison des prochaines élections présidentielles.

La représentante de la FEHAP demande qu'une modification soit notifiée dans le compte-rendu du dernier comité de suivi. A ce titre, son intervention n'était pas relative à la prime tutorat mais à la prime contrat-professionnalisation.

La représentante de la CGT souhaite témoigner de nombreux dysfonctionnements au sein des IFSI et précise que les cadres formateurs sont très sollicités.

La représentante de la CFDT s'interroge sur le réel calendrier prévisionnel de la réingénierie et souhaite connaître les dates de finalisation de la réingénierie des sages-femmes et des cadres de santé. Elle s'interroge également sur l'avenir des diplômés à double certification.

Le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN, prend bonne note de l'agacement exprimé quant au calendrier prévisionnel de la réingénierie des diplômes paramédicaux. A ce titre, une réunion ad hoc sera organisée sur les travaux de la réingénierie (calendrier et méthode)..

Le représentant de FO souligne des difficultés que le Conseil régional rencontre à Mayotte dans le financement de l'AFGSU.

Le représentant de la DGOS, Monsieur SANZALONE, rappelle qu'une rectification est intervenue sur l'évaluation des charges qui incombait aux conseils régionaux par rapport à l'AFGSU et qu'1 million d'euros seront réinjectés pour l'AFGSU au titre de compensation des charges.

Suite à cette discussion liminaire, le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN, présente l'ordre du jour de la séance :

- Etat des lieux relatif à l'avancement des conventions multipartites et point sur la mise en œuvre du conventionnement ;
- Enquête sur le taux de fuite des étudiants en soins infirmiers (ESI) en cours de formation ;
- Point sur les stages ;
- Questions diverses.

I. Point sur la signature des conventions :

Le représentant de la DGOS, Monsieur GRACIA, indique que quasiment toutes les conventions sont signées ou en voie de l'être (16 conventions signées, 5 en voie de finalisation). Seules deux régions, Réunion/Mayotte et Pays de Loire connaissent une situation de blocage en raison de mesures compensatoires jugées insuffisantes par les conseils régionaux concernés. Pour les Pays de Loire, la région a diligenté un audit afin d'apprécier si la compensation versée par l'Etat correspond bien au surcoût du LMD.

Le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN, précise qu'en effet, certains conseils régionaux subordonnent la signature des conventions multipartites à un avenant ou à un audit dans le cadre de la compensation des charges entre l'Etat et les conseils régionaux.

Le représentant de la FNESEI demande à l'administration ce qu'il adviendrait si les conventions n'étaient pas signées lors de la vague des premiers diplômés en juillet 2012.

La représentante de l'ANDEP confirme qu'un audit est en cours dans la région des pays de la Loire et qu'il sera achevé à la fin de l'année 2012 / début de l'année 2013.

La représentante du CEFIEC est d'accord avec l'état des lieux que la DGOS dresse concernant la disparité de signature des conventions au sein des régions.

La représentante de la FEHAP souhaite que des études qualitatives soient menées au sein des conventions quant aux modes de coopération. Cela permettrait de mutualiser et généraliser les bonnes pratiques et d'identifier les éléments qui constituent un frein.

La représentante de la DGOS, Madame MONGUILLON, précise qu'une étude de la sorte sera menée dès que l'ensemble des conventions seront signées.

Le représentant de la CFE-CGC considère qu'il serait très intéressant de savoir ce que deviendront les étudiants en soins infirmiers qui auront obtenu leur diplôme d'Etat et le grade de Licence.

II. Enquête sur le taux de fuite des étudiants en soins infirmiers en cours de formation ;

Les représentants de la DGOS, Mesdames OSWALT et REGNARD présentent une enquête relative au taux de fuite des ESI en cours de formation. L'objectif de cette enquête est de :

- faire un suivi longitudinal (par promotion) des étudiants inscrits en IFSI ;
- estimer à l'issue de chaque année d'étude la proportion d'étudiants « disparus » en cours d'année.

Les représentants de la DGOS précisent que l'enquête a été envoyée aux conseillers techniques et pédagogiques des ARS pour transmission aux IFSI en début de l'année 2011.

Le questionnaire a été envoyé à 26 ARS, mais seules 12 régions l'ont complètement rempli. Les régions ayant répondu représentent un peu plus de la moitié (52 %) des quotas autorisés pour l'année 2011-2012. Ainsi, parmi la promotion 2008-2009 (primo-inscrits), 16 % ne sont plus présents au début de la 3ème : 6,4% ont « disparu » et 9,4% ont « échoué ».

Il y a quasiment autant de « fuites d'étudiants » entre la 1ère et la 2ème année (4 %) qu'entre la 2ème et la 3ème année (3 %).

Pour le compte des années 2012 / 2013, l'observatoire National des Ressources Humaines (ONRH) a mis en ligne l'enquête afin de mener 2 enquêtes par an (prise en compte des rentrées de février). Le véritable intérêt de cette mise en ligne est que les IFSI répondent directement sur la plateforme, avec une information exhaustive accessible par les ARS.

Les résultats de cette enquête seront communiqués au comité de suivi lors des prochaines réunions.

La représentante de la FHF s'interroge sur les raisons qui expliquent le taux de fuite des étudiants.

La représentante de la CGT avance des raisons d'explication du taux de fuite telles que des problèmes de financement de la formation ou encore une forte appréhension en raison des difficultés du métier.

La représentante de la CFDT remercie la DGOS pour l'enquête présentée et souhaiterait qu'une enquête qualitative soit également menée afin de parfaire l'étude sur les taux de fuite.

Le représentant de la CFE-CGC demande à la DGOS si celle-ci a identifié les Unités d'enseignements qui posent le plus de problèmes.

Le représentant de FO indique que les régions de Rhône-Alpes et de Picardie ont déjà travaillé sur le taux de fuite des étudiants en soins infirmiers. Il précise que ce taux de fuite s'apprécie au regard des conditions de vie des étudiants et insiste sur l'importance du rôle des conseillères pédagogiques régionales des ARS.

Le représentant de la FNEI indique que le président du CNOUS lui aurait signifié qu'il était prêt à accorder des bourses aux étudiants en soins infirmiers. Par ailleurs, il indique que les étudiants en soins infirmiers aujourd'hui, forment les tuteurs à l'appréhension du nouveau programme et constate que ces mêmes tuteurs travaillent en sus de leurs obligations de service. Enfin, il déplore l'absence de conseillère pédagogique régionale dans certaines ARS.

La représentante de l'ANDEP précise qu'il a été assez difficile aux IFSI de répondre à l'enquête de la DGOS. Il rappelle la problématique de certains étudiants qui évoluent en formation continue avec pôle emploi et qui ne sont pas financés pour leur troisième année d'IFSI.

Le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN, précise que la DGOS complémentera son approche en incorporant une dimension qualitative à l'enquête.

III. Point sur les stages

La représentante de la DGOS, Madame MONGUILLON, présente un état des lieux réalisé sur les stages par une stagiaire en master à la DGOS. Cet état des lieux recense les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre dans les différentes régions. Il ressort de ce travail une certaine hétérogénéité dans l'encadrement des stages (notamment en matière de formation au tutorat et d'utilisation du portfolio).

A l'issue de ce travail, différentes actions ont été proposées pour améliorer les conditions de formation clinique des étudiants :

- Mener un groupe de réflexion autour de la formation et de l'évaluation par compétences ;
- Mutualiser les bonnes pratiques à l'échelle régionale et nationale ;
- Travailler sur l'offre de stage (recensement, critères d'un parcours professionnalisant) ;
- Développer des outils (TIC) permettant les échanges entre formateurs, tuteurs et professionnels de proximité (forum de discussion et de communauté de pratique).

Par ailleurs, elle rappelle qu'une réflexion en lien avec la direction de la sécurité sociale doit être menée autour de la problématique d'une éventuelle rémunération des infirmiers libéraux qui accueillent des étudiants en stage.

Le représentant de la CFE-CGC identifie deux problèmes :

- Des moyens humains insuffisants (des professionnels qui disposent de moins en moins de temps) ;
- L'utilisation lourde du portfolio.

A ce titre, il propose de retirer le portfolio des contraintes réglementaires, car il cristallise un grand nombre de problèmes.

La représentante de la FHF rappelle que les étudiants en soins infirmiers rencontrent certaines difficultés à trouver des lieux de stage dans leurs régions.

Le représentant de l'AFDS soulève la problématique des professionnels de proximité (manque de formation). Il précise que le portfolio doit être maintenu mais que celui-ci doit évoluer.

Le représentant de FO tient à féliciter toutes les équipes hospitalières qui ont réussi à intégrer le nouveau programme de formation tout en continuant à assurer leur fonction. De plus, il précise qu'il se pourrait que des étudiants se retrouvent en chômage technique s'ils ne trouvent pas de stages. Enfin, il considère que la principale charge de travail se situe sur le semestre 5 avec la nécessité de vérifier l'acquisition des compétences en stage.

La représentante de la CFDT remarque que les organisations syndicales ont toutes signalé des difficultés quant au nouveau programme infirmier. A ce titre, elle souhaiterait qu'un accord cadre IFSI / OPCA soit signé afin de garantir la formation des tuteurs. En ce qui concerne le portfolio, celui-ci a tout son sens dans le contexte européen et c'est pour cette raison qu'il convient de le maintenir dans un cadre réglementaire.

La représentante de la CGT indique que 30 étudiants sur 110 dans un IFSI n'avaient pas encore trouvé de stages à une semaine du début du stage. A ce titre, elle craint que la promotion infirmière entrée en formation en septembre 2009 ne soit une promotion sacrifiée mise en danger en raison d'un déficit de formation des professionnels.

La représentante de l'ANDEP constate que les IFSI se sont déjà énormément investis et que la charge de travail des formateurs s'est alourdie.

La représentante du CEFIEC considère qu'il est important de continuer à encadrer les étudiants en difficulté et souhaite connaître la réglementation concernant la rémunération des stages complémentaires.

IV. Questions diverses

La représentante de la DGOS, Madame LENOIR-SALFATI, indique que le bureau RH1 a saisi la mission juridique du conseil d'Etat afin de l'interroger sur le statut des étudiants en soins infirmiers entrés en formation à compter de la rentrée de septembre 2009 et leurs droits par rapport aux services de l'université. Cette saisine interroge également la MJCE sur les conséquences de l'inscription des ESI à l'université. Un avis de ladite mission devrait intervenir très rapidement.

La représentante de la DGOS, Madame MONGUILLON rappelle aux membres du comité de suivi que la DGOS a publié une circulaire le 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel infirmier. Cette circulaire précise certains aspects juridiques relatifs à l'exercice en qualité d'aide-soignant pour un infirmier et rappelle les modalités d'intégration des ESI « ancien programme » au sein d'un IFSI.

Le représentant de la FNESI considère que le portfolio est un outil utile, tant pour les étudiants que pour les formateurs. A ce titre, il rappelle que le portfolio fonctionne encore mieux s'il existe un livret d'accueil dans l'établissement. Enfin, il indique que les actuels étudiants en soins infirmiers sont les tuteurs de demain et seront ainsi bien préparés à l'encadrement de leurs pairs.

La représentante de la DGOS, Madame MONGUILLON, indique qu'il n'est pas souhaitable d'enlever le portfolio des contraintes réglementaires car il répond à une exigence européenne. En revanche, rien n'interdit de le faire évoluer en fonction des bilans réalisés par les utilisateurs. Elle précise que les stages complémentaires que les étudiants doivent effectuer dans le cadre de leur formation doivent être, eux aussi, rémunérés.

Elle fait un point sur le premier jury du diplôme d'Etat d'infirmier (DEI) et indique qu'un guide pratique concernant les jurys du DEI sera élaboré par le bureau RH1 en concertation avec les DRJSCS et les ARS et sera diffusé à ceux-ci dans le début de janvier 2012.

Enfin, elle précise qu'une enquête auprès des conseillères pédagogiques relative au passage des étudiants en troisième année « avec ou sans dettes » fait apparaître qu'en moyenne 70% des étudiants passent en 3^{ème} année en ayant validé toutes les UE des 1^{ère} et 2^{ème} années. Cette même enquête relate que 20% des étudiants ont des UE de 2^{ème} année à revalider et qu'un peu moins de 10% des étudiants ont des UE de 1^{ère} et 2^{ème} année à revalider.

La représentante de l'ANDEP pense que la date du jury plénier pose problème car les dernières évaluations ont lieu fin juillet. A ce titre, elle souhaiterait un cadrage ministériel afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

La représentante de la DGOS, Madame MONGUILLON répond qu'il y a deux solutions à cette problématique. Soit on fait un jury vers le 20 juillet, soit on fait un jury dans le courant du mois de septembre. Elle indique que la DGOS s'engage à publier une instruction visant à préciser ce type d'informations.

Le représentant de FO s'interroge sur l'avenir de la place du directeur de soins dans la direction d'un institut.

La représentante du CEFIEC s'interroge sur la date à laquelle un étudiant qui a fini sa formation fin juillet peut passer devant le jury du diplôme d'Etat.

Le représentant de l'AFDS considère que ce délai d'attente doit être court.

Le représentant de la CFE-CGC craint que les étudiants en soins infirmiers qui exercent en qualité d'aide-soignant pendant l'été soient employés en qualité d'infirmiers.

Le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN précise qu'une réunion ad hoc sera organisée sur les pratiques avancées avec la FEHAP et la FHP.

La représentante de la DGOS, Madame LENOIR-SALFATI rappelle qu'il n'y a pas de reconnaissance automatique du stock au grade universitaire. De plus, elle rappelle que la DGOS continue à mener son analyse juridique quant à la possibilité de donner aux étudiants un droit d'accès à tous les services de l'université. Cette réflexion doit être menée conjointement avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et rappelle qu'elle a fait l'objet d'une saisine officielle de la mission juridique du conseil d'Etat (MJCE).

La représentante de l'ARF interroge l'administration quant à la possibilité pour les étudiants de bénéficier de revenus optionnels. De plus, elle rappelle que certaines régions ont, de leur propre chef, aligné les bourses sur celles des CROUS.

Le représentant de la FNESE se demande si une cotutelle ministérielle ne serait pas la solution.

Le représentant FO indique que les universités bénéficient dorénavant du statut d'autonomie. De plus, il rappelle qu'une harmonisation des congés entre ceux inscrits à l'université et ceux inscrits dans les IFSI serait légitime.

La représentante de l'ARF attend une note de cadrage fixant notamment la rémunération des intervenants extérieurs.

Le représentant de la DGOS, Monsieur SANZALONE indique que la difficulté est de bien différencier ce qui relève des bases légales de ce qui relève de la négociation.

Le représentant de la DGOS, Monsieur LE MOIGN indique que l'objectif politique à poursuivre est de faire en sorte que les étudiants en soins infirmiers aient le même niveau de bourses que les étudiants universitaires. Cet objectif n'est pas neutre par rapport aux arrêtés de compensation. Enfin, il indique que la durée des congés concernant les études promotionnelles fera l'objet d'un arbitrage du cabinet ministériel.

La représentante de l'ANDEP regrette la difficulté de gérer les 80% d'absence inscrits dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié.

Conclusion :

Le représentant de la DGOS, M. LE MOIGN, s'engage à ce que la DGOS poursuive le travail sur les stages à partir des propositions d'action d'amélioration.

Enfin, il remercie l'ensemble des participants pour leur intervention et pour la qualité des échanges.

Il indique que le prochain comité de suivi LMD se tiendra au début de l'année 2012.